



**LE CINOCH'**

Association Loi de 1901

Mairie

87370 Saint-Sulpice-Laurière

Tel : 05 55 04 14 31

Courriel : [Lecinoch@gmail.com](mailto:Lecinoch@gmail.com)

Site : [http:// Lecinoch.e-monsite.com](http://Lecinoch.e-monsite.com)

n°SIRET : 511175147 00015

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

**Samedi 27 septembre 2014**

Membres présents : Jacques BALLETT, Michel CALVES (procuration de Christian DUPUIS), Fernand DEDENYS, Danièle GIRARD, Marc GIRARD, Marie-Noëlle GUERIN, Vincent JOLYS (Président, procuration de Marie-Hélène ERNST), Denis MARTINIE (Secrétaire), Josette TAUPE (procuration de Françoise SCHENCKE), Véronique VAUD ;

Invité : Christian TRENTALAUD (Conseiller Général du canton de Laurière) ;

Excusés : Elodie BLANCHARD (Trésorière), Jean-Marie HORRY (Maire de La Jonchère St Maurice), Elodie TUFFET, Elisabeth MONTENON (La Jonchère).

L'assemblée générale débute à 18h15

### ① Rapport moral :

Mot de bienvenue du président ; remerciement à notre Conseiller général d'assister à notre assemblée générale comme chaque année.

Le quorum est atteint pour l'assemblée générale. C'était une année de transition avec le passage au numérique l'hiver dernier. Malgré le nombre restreint de bénévoles, nous avons maintenu toutes les séances et les deux pleins airs mais nous n'avons pas pu organiser d'autres projets, mise à part la projection lors de l'anniversaire de la gare de Saint Sulpice Laurière : le samedi 20 septembre, projection du film « la Bête Humaine ».

### ② Bilan d'activités :

Le secrétaire présente le taux de fréquentation des films projetés cette année et compare cette fréquentation et nos activités cinéphiles aux 5 dernières années. (cf. document joint : annexe 1)  
La signature de convention de partenariat entre Ciné Plus en Limousin, la municipalité de la Jonchère Saint Maurice et l'association le Cinoch' a eu lieu le 15 avril 2014. L'objet de ce partenariat est de mettre en œuvre des séances de projection à la salle des fêtes de la Jonchère Saint Maurice, ceci dès que la salle sera équipée d'un écran (demande en cours par la municipalité de La jonchère). Ce nouveau partenariat permettra de programmer deux séances mensuelles en alternance : l'une à St Sulpice Laurière et l'autre à la Jonchère St Maurice, et de programmer des séances jeunesses.

### ③ Bilan financier :

cf. document joint : annexe 2

Le président présente le compte d'exploitation 2013/2014, arrêté au 30 avril 2014.

Depuis le passage au numérique, les séances sont sans entracte ; de ce fait, les ventes de friandises et de boissons sont en baisse. Jusqu'à présents, celles-ci représentaient une source de financement non négligeable. Nous demanderons à Denis, le technicien de Ciné Plus en Limousin, à ce qu'un moment d'entractes soit rétabli.

Les achats de consommables correspondent aux modifications d'affichages et d'écriture sur la banderole (col de la Roche).

Remerciements adressés à la municipalité de St Sulpice Laurière pour son soutien permanent (subvention de 200 euros).

Depuis le 30 avril, les 2 séances plein air de juillet et d'août ont été réglées (environ 300 euros). Le bilan de la projection lors des 150 ans de la gare de St Sulpice est équilibré avec une subvention de la municipalité de St Sulpice Laurière de 221 euros qui couvre la location de l'écran, du vidéoprojecteur et les droits d'auteur sur le film.

Le bilan moral, le bilan d'activités, et le bilan financier sont adoptés à l'unanimité.

### ④ Renouvellement du Conseil d'Administration et élection du Bureau :

Tous les membres présents renouvellent leur participation au conseil d'administration. Le Président ne souhaite pas se représenter, de part sa fonction d'élus adjoint au maire au conseil municipal de Saint



## LE CINOCH'

Association Loi de 1901

Mairie

87370 Saint-Sulpice-Laurière

Tel : 05 55 04 14 31

Courriel : [Lecinoch@gmail.com](mailto:Lecinoch@gmail.com)

Site : [http:// Lecinoch.e-monsite.com](http://Lecinoch.e-monsite.com)

n°SIRET : 511175147 00015

Sulpice Laurière. Le secrétaire souhaite renouveler son mandat de secrétaire ou se présenter en qualité de trésorier. Un tour de table ne permet pas de constituer un Bureau complet (1 président, 1 trésorier, 1 secrétaire et éventuellement 1 président adjoint), les membres présents étant engagés dans d'autres associations locales et/ou des municipalités. Le président rappelle que ses fonctions principales sont les relations avec Ciné Plus en Limousin et la communication la plus large possible du programme des projections. Le président propose de prévoir une assemblée générale extraordinaire afin d'élargir le conseil d'administration à d'autres membres des communes du canton et notamment de La Jonchère et de constituer un bureau représentatif des deux communes partenaires. La date du vendredi 7 novembre 2014, à 20h30 salle du temps libre à la Jonchère St Maurice (à côté de la mairie) est retenue. D'ici là, le bureau actuel et le conseil d'administration sont toujours en fonction.

### ⑤ Délibérations sur les orientations à venir et le montant des cotisations :

- Comment améliorer notre communication sur le calendrier des projections ?
  - \* mise à jour du site internet (Michel Calves)
  - \* envoi de courriels (environ 170 contacts sur le canton dont la presse locale)
  - \* synergie vers les associations : transmettre les carnets de programmes et les affiches des films prévus pour les 2 ou 3 mois aux associations du canton et aux mairies. (1 responsable par commune)
  - \* synergie avec les commerçants : transmettre les carnets de programme (bi ou tri mensuel) et les affiches. (1 responsable par commune)
  - \* envisager une demande de panneaux d'affichage réservés au programme de projections sur les deux communes
- Proposition de nouveaux tarifs d'adhésion au Cinoch' ; dans l'objectif de favoriser la fréquentation, les membres présents proposent le tarif suivant :
  - \* Adhésion individuelle (inchangée) : 5 €/personne/an
  - \* Adhésion famille (2 adultes+1 enfant) : 7.50 €/famille/an
  - \* Adhésion groupée (4 personnes) : 10 €/groupe/an

L'adhésion à l'association le Cinoch' permet de bénéficier d'une réduction de 50 cts par séance, soit plein tarif : 5 € ; tarif adhérent : 4,50 € ; tarif enfant (-13 ans) : 3,50 € ; +1€ pour les séances 3D

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- Demander des entractes au projectionniste de Ciné Plus en Limousin pour les séances à venir.
- Etre en possession de la liste des adhérents au moment de l'accueil du public
- Relancer le SIVU et les associations de parents d'élèves pour les projections jeunesse.
- Prévoir de participation à « Ecole et cinéma » à partir de septembre 2015 sur la Jonchère.
- Demander à Ciné Plus d'avoir un délai supplémentaire pour le choix des films et de la projection du film « Qu'est ce qu'on a fait au bon Dieu ! ».
- Préciser à Ciné Plus en Limousin le partenariat avec le CNC
- Répondre au vœu de l'AMAP les Eco-Gloutons pour l'organisation d'une projection débat
- Toujours prévoir 3 ou 4 bénévoles pour les séances (installation et rangement de la salle, accueil du public)

### Les prochains rendez-vous :

- « L'homme qu'on aimait trop » de André Téchiné (avec Catherine Deneuve, Guillaume Canet) le jeudi 9 octobre à 21h à la salle des fêtes de St Sulpice Laurière ;
- « La planète des singes : l'affrontement » le samedi 25 octobre à 21h à la salle des fêtes de St Sulpice Laurière ;
- Assemblée générale extraordinaire le vendredi 7 novembre à 20h30, salle du temps libre, mairie de La Jonchère.

Fin de l'assemblée générale à 19h40, vin d'honneur.

le Secrétaire, Denis MARTINIE

le Président, Vincent JOLYS